

**DECISION 18-2015**  
**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE (COURRIERS ET DECISIONS) A**  
**MONSIEUR REGIS ETRONNIER, DIRECTEUR PAR INTERIM**

**Le directeur par intérim,**

Monsieur ETRONNIER, Directeur par intérim nommé par arrêté de l'ARS Centre Val de Loire n°2015-OSMS-DM-0130 en date du 19 octobre 2015 se réserve la signature des affaires indiquées ci-après :

- Correspondance importante, notamment avec :
  - les Autorités de Tutelles
  - le Président du Conseil de surveillance et les administrateurs
  - les Elus
  
- Correspondance avec Monsieur le Président de la Commission Médicale d'Etablissement
- Décisions de nomination du personnel d'encadrement
- Correspondance avec les Organisations Syndicales
- Marchés
- Tous courriers ou documents qu'il paraît utile aux Directeurs Adjoints de faire signer par le Directeur

En l'absence du Directeur par intérim, délégation générale de signature est donnée à Mesdames BIENVENU, BRIVET, BILLET.

La présente décision prendra effet à compter du 31 octobre 2015.

Fleury les Aubrais, le 30 octobre 2015

Signé : le directeur par intérim  
R. ETRONNIER

« Annexes consultables auprès du service émetteur ».